

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 16 juin 2003 portant création du Diplôme Interuniversitaire TRAUMATISME CRANIEN DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT : SYNDROME DU BEBE SECOUE modifié par les arrêtés du 14 mars 2005, du 22 mai 2006, du 04 juin 2007, du 10 juillet 2017 et du 03 juillet 2018,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 14 décembre 2021 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2021-2022, un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire TRAUMATISME CRANIEN DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT : SYNDROME DU BEBE SECOUE.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur PRADAT-DIEHL Pascale (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur Gilles ORLIAGUET (PU-PH)
Professeur Philippe MEYER (PH) (Professeur associé)
Docteur Mathilde CHEVIGNARD (PH -HDR)
Maître Viviane SCHMITZBERGER (Avocate)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 mai 2022

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU